

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 30 juin 2020

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### Éradication du scarabée *Oryctes rhinoceros*

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié son plan de surveillance et de lutte contre le scarabée rhinocéros du cocotier (*Oryctes rhinoceros*), initialement adopté en octobre 2019, suite à l'interception de deux spécimens à l'aéroport de Tontouta.**

Originaire d'Asie du Sud-Est et présent dans le Pacifique Sud (Guam, Hawaï, Samoa), le rhinocéros du cocotier est un ravageur qui peut être à l'origine de dégâts importants sur les cultures de cocotiers, de palmiers ornementaux, voire de palmiers endémiques. Il n'avait jamais été détecté en Nouvelle-Calédonie avant septembre 2019.

À la suite des surveillances réalisées et des constats sur le terrain, des évolutions sont aujourd'hui apportées au plan initialement adopté :

- à ce jour, les surveillances opérées ont permis de capturer plus de 200 spécimens adultes. Certains de ces spécimens ont été retrouvés sur de nouveaux sites, au sein de la zone globale concernée, ce qui a nécessité une mise à jour de la carte des zones infestées et des zones tampons ;
- les traitements de soute agréés s'étant révélés inefficaces lors des tests effectués, et en l'absence de produit de substitution, ils ne sont plus obligatoires ;
- la gestion des déchets verts et des plateformes de compostage, sources d'habitats larvaires, a été simplifiée et précisée pour une meilleure compréhension de tous ;
- afin de préserver les Îles, il est désormais interdit d'y envoyer de la terre ou du terreau destiné à la reproduction des plantes, en provenance de la Grande Terre.

Parallèlement, les opérations de lutte, d'éradication et de surveillance se poursuivent :

- les déchets verts de la zone infestée ne peuvent être véhiculés en dehors,
- la sortie de palmiers élevés en pépinière hors de la zone infestée est soumise à des traitements phytosanitaires obligatoires,
- le réseau de piégeage a été densifié : plus de 70 pièges ont été déployés en zone infestée (63) et en zone tampon (16) ;
- des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des habitants de La Tontouta, des agents de l'aéroport, des pépiniéristes de la zone infestée et de la zone tampon, du groupement de défense sanitaire du végétal de la Chambre d'agriculture, des services de développement et de l'environnement des trois provinces et des services techniques de la mairie, afin qu'une surveillance passive puisse être effectuée.
- des actions de prospection chez les particuliers et les professionnels sont également réalisées.

La venue d'un expert de la CPS en février 2020 a permis d'organiser des rencontres entre les différentes parties prenantes (provinces, chercheurs, producteurs, associations...), de sensibiliser et d'échanger sur la problématique et les besoins de collaboration entre les institutions. L'expert a pu confirmer que la lutte était encore possible à ce stade d'infestation. À l'issue de sa mission, un plan d'éradication basé sur la destruction des sites de reproduction et la multiplication des pièges a pu être élaboré sur les conseils de l'expert.



Observation d'un piège à *Oryctes rhinoceros*.



Carte des zones infestées et de la zone tampon définie par la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) du gouvernement.

**\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) \*\***